

عن عوف بن مالك -أو: ابن الحارث- بن الطفيل أن عائشة رضي الله عنها ، حَدَّثَتْ أَنَّ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ الزَّيْبِرِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا ، قَالَ فِي بَيْعٍ أَوْ عَطَاءٍ أَعْطَتْهُ عَائِشَةُ رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهَا: وَاللَّهِ لَتَنْتَهِيَنَّ عَائِشَةُ أَوْ لِأَجْرَنَّ عَلَيْهَا، قَالَتْ: أَهْوَ قَالَ هَذَا؟ قَالُوا: نَعَمْ. قَالَتْ: هُوَ اللَّهُ عَلِيٌّ نَذَرُ أَنْ لَا أَكَلِمَ ابْنُ الزَّيْبِرِ أَبَدًا. فَاسْتَشْفَعَ ابْنُ الزَّيْبِرِ إِلَيْهَا حِينَ طَالَتِ الْهَجْرَةُ. فَقَالَتْ: لَا، وَاللَّهِ لَا أَشْفَعُ فِيهِ أَبَدًا، وَلَا أَتَحَنُّ إِلَى نَذْرِي. فَلَمَّا طَالَ ذَلِكَ عَلَى ابْنِ الزَّيْبِرِ كَلَّمَ الْمِسُورَ بْنَ مَخْرَمَةَ، وَعَبْدَ الرَّحْمَنِ بْنَ الْأَسْوَدِ بْنِ عَبْدِ يَغُوثَ وَقَالَ لَهُمَا: أُنْشِدُكُمَا اللَّهَ لَمَّا أَدْخَلْتُمَانِي عَلَى عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا ، فَإِنَّهَا لَا يَحِلُّ لَهَا أَنْ تَنْذِرَ قَطِيعَتِي ، فَأَقْبَلَ بِهِ الْمِسُورُ وَعَبْدَ الرَّحْمَنِ حَتَّى اسْتَأْذَنَا عَلَى عَائِشَةَ فَقَالَا: السَّلَامُ عَلَيْكَ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ، أَدْخُلْ؟ قَالَتْ عَائِشَةُ: ادْخُلُوا. قَالُوا: كَلْنَا؟ قَالَتْ: نَعَمْ ادْخُلُوا كُلَّكُمْ، وَلَا تَعْلَمُ أَنَّ مَعَهُمَا ابْنَ الزَّيْبِرِ، فَلَمَّا دَخَلُوا دَخَلَ ابْنُ الزَّيْبِرِ الْحِجَابَ فَاعْتَنَقَ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا ، وَطَفِقَ



يُنَاشِدُهَا وَيَبْكِي، وَطَفِقَ الْمِسُورُ، وَعَبَدَ الرَّحْمَنَ يُنَاشِدَانِهَا إِلَّا كَلِمَتَهُ
وَقَبِلَتْ مِنْهُ، وَيَقُولَانِ: إِنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ نَهَى عَمَّا قَدْ
عَلِمْتَ مِنَ الْهَجْرَةِ؛ وَلَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يَهْجُرَ أَخَاهُ فَوْقَ ثَلَاثِ لَيَالٍ،
فَلَمَّا أَكْثَرُوا عَلَى عَائِشَةَ مِنَ التَّذْكَرَةِ وَالتَّحْرِيجِ، طَفِقَتْ تُذَكِّرُهُمَا وَتَبْكِي،
وَتَقُولُ: إِنِّي نَذَرْتُ وَالنَّذْرُ شَدِيدٌ. فَلَمْ يَزَالَا بِهَا حَتَّى كَلِمَتِ ابْنِ الزُّبَيْرِ،
وَأَعْتَقَتْ فِي نَذْرِهَا ذَلِكَ أَرْبَعِينَ رَقَبَةً، وَكَانَتْ تُذَكِّرُ نَذْرَهَا بَعْدَ ذَلِكَ
فَتَبْكِي حَتَّى تَبُلَّ دُمُوعُهَا نَحْمَارَهَا.



Awf Ibn Mâlik - ou Ibn Al-Hârith - Ibn Aṭ-Ṭufayl relate qu'on rapporta à 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) qu'Abdullah ibn Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) avait dit au sujet d'une vente ou d'un don décidé par elle (qu'Allah, Exalté soit-Il, l'agrée) : « Par Allah ! Si 'Â'ishah ne cesse pas, j'userai de mon droit de tutelle sur elle ! - A-t-il vraiment dit cela ? s'assura-t-elle. - Oui, répondirent-ils. - Je voue à Allah de ne plus jamais



adresser la parole à Ibn Az-Zubayr, jura-t-elle. » Après une longue rupture entre les deux, Ibn Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) demanda l'intercession auprès d'elle. « Non, par Allah ! Je n'accepterai jamais aucune intercession, ni ne romprai mon vœu ! » affirma-t-elle. Ne pouvant supporter plus longtemps la rupture, Ibn Az-Zubayr (qu'Allah l'agrée) en parla à Al-Miswar ibn Makhramah et 'Abdurrahman ibn Al-Aswad ibn 'Abd Yaghûth et leur dit à tous deux : « Je vous implore par Allah de me faire entrer chez 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée). En effet, il ne lui est pas permis de faire vœu à Allah de rompre sa relation avec moi ! » Al-Miswar et 'Abdurrahman l'accompagnèrent et demandèrent la permission d'entrer à 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) en disant : « Que la paix, la miséricorde d'Allah et Sa bénédiction soient sur toi, pouvons-nous entrer ? - Entrez ! répondit-elle. - Tous ensemble ? insistèrent-ils. - Oui, tous ensemble ! » répondit-elle, sans savoir qu'ils étaient accompagnés d'Ibn Az-Zubayr. Dès qu'ils franchirent le seuil de la porte d'entrée, Ibn Az-Zubayr



entra et se jeta dans la chambre séparée d'un voile, étreignit 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) et se mit à la supplier en pleurant. Al-Miswar et 'Abdurrahman se mirent eux aussi, de leur côté, à la supplier d'accepter de lui adresser la parole en lui rappelant que le Prophète (sur lui la paix et salut) avait interdit - ce que d'ailleurs elle savait - la rupture des relations entre les musulmans, à savoir qu'il n'est pas permis à un musulman de boycotter son frère plus de trois jours. Et ainsi, à force de rappels et d'insistance de la part des deux hommes, 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée), en larmes, leur rappela : « Certes, j'ai consacré un vœu à Allah et le vœu est une chose grave ! » Mais ils ne cessèrent d'insister jusqu'à ce qu'elle décide de parler à Ibn Az-Zubayr. Et à titre d'expiation [de son vœu], elle procéda à l'affranchissement de quarante esclaves. Par la suite, chaque fois qu'elle évoquait son vœu, elle se mettait à pleurer jusqu'à ce que ses larmes mouillent son voile.

Rapporté par Al-Bûkhârî

Jugement : Authentique